

Commune de MAZERULLES

Meurthe et Moselle

54280 MAZERULLES

ARRÊTÉ N°038/2023

**PORTANT SUR UNE INTERDICTION DE CIRCULATION POUR LES VEHICULES LEGERS
ET LES POIDS LOURDS RUE SAINTE MARIE**

Le Maire de la commune de MAZERULLES,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-5 et L.2512-12,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation du 23/06/2023 déposée par l'entreprise SOGEA Environnement, demeurant ZI Parc de Haye, Allée des Épicéas – 54850 BOIS DE HAYE, pour des travaux de branchement d'eau potable et de reprise de poteau incendie.

Considérant que ces travaux rue Sainte Marie nécessitent au niveau de leur emprise :

- D'interdire la circulation des véhicules légers et des poids lourds.

ARRÊTE

Article 1 : Du 3 juillet 2023 au 16 juillet 2023 rue Sainte Marie au niveau de l'emprise des travaux :

- La rue sera fermée à la circulation pour les véhicules légers et des poids lourds.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, l'entreprise SOGEA Environnement mettra en place une signalisation routière adaptée à la réglementation autorisée par cet arrêté et à la gêne occasionnée.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pour information.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise SOGEA Environnement,
- A la Gendarmerie de DOMBASLE,
- A l'Adjoint en charge des travaux,
- Aux riverains concernés.

Fait à Mazerulles, le 3 juillet 2023

Le Maire,

Franck DIEDLER

